



FÊTE FORAINE

Place de l'Abbé Grégoire

Du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin

INAUGURATION

JEUDI 30 MAI A 15H

Le comité des fêtes de Trieux organise

TOURNOI de TAROT

TRIEUX 4 Mai 2019

Salle Georges Brassens

1^{er} PRIX : 10,00 € / TABLE

6 livrets + LOTS DIVERS

5 MANCHES de 8 DONNES (50 mn)

2^{ème} Prix : 6,00 € / Table

3^{ème} Prix : 4,50 € / Table

4^{ème} Prix : 3,00 € / Table

5^{ème} Prix : 2,00 € / Table

6^{ème} Prix : 1,50 € / Table

LE PREMIER DE CHAQUE MANCHE

REMPORTE UN JAMBON

200 Places maximum

Tous les joueurs récompensés

Jambons - Filets garnis

Lots de vins - etc...

ENGAGEMENT 20 €

Inscriptions à partir de 13h00
Début du concours 15h00

Petite
restauration
sur place



ELECTIONS EUROPEENNES

DIMANCHE 26 MAI de 8h à 18h

Pour un Parlement européen **Qui vote et contrôle**

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union. Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne. Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne.

La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Pour choisir un projet **pour l'Europe**
qui nous représente

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai.**

En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres *. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 *.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats *. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

POUR EN SAVOIR PLUS : cettefoisjevote.eu

*Chiffres liés à la sortie du Royaume Uni de la CEE.

Bon à
savoir

Ma Commune J'y Tiens

BON A SAVOIR..... / LE SAVIEZ-VOUS ?



Fin des travaux de rénovation de la bibliothèque et ouverture aux publics.



Fin des travaux de rénovation de la Maison pour Tous.



Le changement de l'éclairage public en LED se termine. Un état des lieux final sera fait avec les services de l'intercommunalité.



En partenariat avec l'école, mise en place du «stage réussite», permettant l'accueil des élèves en difficulté durant les vacances de printemps.



En collaboration avec la gendarmerie, la mairie, Voisins vigilants et attentifs et les habitants, des dégradations ont été évitées et les perturbateurs arrêtés.



Les études de projets «Complexe Sportif» utile à notre école, notre périscolaire, nos associations, et aux Triotins et «Aire de Jeux» pour nos plus jeunes se concrétisent. Ils vous seront présentés très prochainement.



Tailles des arbres avec une mise en place d'une activité plus écologique en remettant les copeaux dans les massifs.



«Voyage Senior» est une réussite cette année, à noter la naissance des activités seniors permettant d'éviter l'isolement ainsi que partager un bon moment tout en se renforçant musculairement.

- Vous avez une question, sur votre commune, on y répond ☺ ??? Envoyez votre demande à accueil.trieux@orange.fr ou au 03.82.46.56.00

Nous vous rappelons que Trieux.Info présent sur Facebook reprend l'actualité, les infos, et autres... de notre commune mais n'est pas géré par la mairie.

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

☎ 03.82.46.56.00 ✉ : accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2003** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTREE 2019

Inscriptions à l'école Jules VALLES

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2019 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Ils obtiendront une fiche de renseignements à compléter ainsi qu'un rendez-vous pour l'admission. **Les parents seront invités à prendre un rendez-vous au guichet de la Mairie pour se rendre à l'école les 29 + 30 avril et 03 + 06 mai**, munis du carnet de santé de l'enfant et de la fiche de renseignements, où le Directeur Mr Arnaud BORDI les recevra. Les enfants qui feront leur première rentrée à l'école sont nés en 2016. Veuillez noter que les enfants nés en 2017 ne seront pas admis pendant l'année scolaire 2019/2020.

TRI'ANIM

PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11

Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h-8h30/12h-13h45/16h15-18h30

Mercredi récréatif : 7h30 – 18h30

Mercredi Anniversaire : 14h-16h et 16h30-18h30

Vacances scolaires : 7h30-18h30

PROGRAMME DES MERCREDIS RECREATIFS

Ouvert de 7h30 à 18h30 Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h

* Les sorties se font sur une demi-journée

Mois	Dates	Activités
Mai	15 et 22	Fête des mères
	29	Préparation du circuit du lavoir

COMME À LA MAISON

Vendredi 10 mai	Vendredi 24 mai
Choux & Betteraves rouges Emincé de volaille Jardinière de légumes Salade / Fromage Gaufre Café	Tomates & Asperges Lasagnes Salade / Fromage Tarte au flan Café

Ce repas est proposé à **8 €** par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat.

Le nombre de places est limité à **24 personnes** et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

Numéro pour les réservations : ☎ 06.09.07.87.14

Si la liste des inscrits est complète vous serez, si vous le désirez, inscrits en priorité pour le repas suivant. Au moment de l'inscription, donnez un numéro de téléphone pour vous contacter en cas de désistement. Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir, ce qui permettra d'attribuer votre place à d'autres.

L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de commune
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

SIRTOM : ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.

Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 10 et 24 mai

TRI SÉLECTIF : Les mardis 7 et 21 mai.

(Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la diminution des déchets la ville de Trieux et le SIRTOM s'engagent pour le compostage. Le SIRTOM s'est engagé en **2015** dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec pour objectif une réduction de **7%** des déchets ménagers d'ici **2020**. Promotion du **compostage** via un tarif préférentiel de **24,90€** au lieu de 49,80€, un **accompagnement technique** à la mise en place du composteur, **suivi quantitatif**. Si possible, suivi sur **un mois** des quantités de déchets détournés de la poubelle traditionnelle. Les modalités d'achats sont un règlement par chèque de **24,90€** à l'ordre du Trésor Public. Les composteurs sont délivrés au siège du SIRTOM : **29 rue Gustave Eiffel à Jarny**. Si possible, peser ses déchets apportés dans le composteur pendant un mois (permet un suivi qualitatif). Un composteur par foyer pour les résidents du SIRTOM, dans la limite des stocks disponibles.

ECHOS DE LA CITE

NOUVEAUX HABITANTS : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de défaut d'éclairage public dans votre rue, n'hésitez pas à joindre la mairie au 03.82.46.56.00 afin que nous puissions prévenir les services de l'intercommunalité, la société responsable de l'entretien de l'éclairage doit intervenir dans les 48h.

**La Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 et
la Célébration de la Libération des Camps de
Concentration :**

MERCREDI 08 MAI 2019

Rassemblement au Monument aux Morts à **10h30**

Ouverture par l'Harmonie Municipale de Trieux
Verre de l'Amitié en Mairie

La population est vivement invitée
à participer à cette commémoration

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le début du mois d'avril la Mairie d'AUDUN-LE-ROMAN est équipée pour délivrer les CNI et passeport. Cette démarche se fait uniquement sur prise de rendez-vous au 03.82.21.60.23 les matins.

OUVERTURE DE LA CHASSE AUX SANGLIERS, RENARDS et TIR D'ETE DU CHEVREUIL

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard débutera le samedi 1^{er} juin 2019 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux.

DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

L'affût et l'approche sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

5 miradors et 2 chaises d'affûts sont installés dans la forêt communale de Trieux.

Ces miradors et chaises sont installés en pleine forêt à l'écart des grands chemins et à proximité des grosses coulées de passage du gibier.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants (maximum 60m). L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil)

DANS LA PLAINE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

Comme pour le bois l'affût et l'approche en plaine sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

En plaine 4 miradors d'affûts sont installés. Ces postes d'affûts sont disposés afin de surveiller les passages empruntés par les sangliers pour aller dans les champs de maïs, colza, blé dans lesquels ils créent des dégâts importants.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants maximum 80 m et généralement à la lunette.

L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil)

Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions

Le président de L'A.C.C.A
Guy ROYNETTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an 2019 et le 11 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire.

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, NAGEL Annie, TRIPODI Maria, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, HENRY Pascal, MASOTTI Sébastien, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILIZIANO Jennifer à M. TELLIER Olivier, M. BARBERIO Antoine à M. HENRY Pascal
Absent(s) : Mmes : MISKIEWICZ Marie-José, SABBA Bériza, MM : GOURY André, PARROTTA Pascal

Avant d'ouvrir la séance, M. KOCIAK propose que soient retirés de l'ordre du jour le point concernant le compte de gestion qui n'a pas encore été transmis par la trésorerie et le point concernant la demande de subvention de l'Association Ar en Ciel qui sera traitée par le CCAS. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

A été nommé(e) secrétaire : M. BOSSI Yoann, à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018.

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 159 656,76 € et un solde d'exécution positif d'investissement de 3 461,56 €.

Après examen, Le Maire se retire comme le prévoit la loi.

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Maria TRIPODI, est

invité à se prononcer sur le compte administratif 2018.
Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 201, soit 159 656,76 € à la section d'investissement, au compte 1068.

BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2019 de la commune de TRIEUX, le conseil municipal vote à l'unanimité celui-ci, lequel s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 680 458,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 052 018,57 € en section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose au conseil municipal de conserver les taux d'imposition, à savoir :

Taux de référence 2018

Taxe d'habitation

Foncier bâti

Foncier non bâti

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux présentés ci-dessus.

PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Maire, concerné par cette délibération, se retire.

Le conseil municipal de TRIEUX, sous la présidence de Mme Maria TRIPODI, 1ère adjointe,

Vu l'article L 2123-34 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Claude KOCIAK, Maire de la commune de TRIEUX,

Vu la citation délivrée à Monsieur Jean-Claude KOCIAK, le 6 février 2019, par la SELARL ACTI HUISSIERS D MIGNIER ET C MOULIN, à comparaître devant le Tribunal correctionnel de BRIEY sous la prévention de diffamation,

Considérant qu'il résulte des termes de cette citation que les propos ou écrits reprochés à Monsieur KOCIAK sont tirés

- De la séance du conseil municipal de TRIEUX du 8 novembre 2018,

- De la publication d'un compte-rendu de réunion du conseil municipal dans le bulletin municipal 415 de décembre 2018,
- De déclarations du Républicain Lorrain, publiées dans l'édition de ce quotidien du 30 décembre 2018, dont il résulte qu'elles ont été faites en tant que Maire de TRIEUX,

DECIDE

ARTICLE 1er : La protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur Jean-Claude KOCIAK lui est accordée à compter du 1er mars 2019, sous réserve que les faits ne résultent pas d'une faute personnelle détachable de ses fonctions de Maire de TRIEUX.

ARTICLE 2 : Mme Maria TRIPODI, 1er adjointe au Maire de TRIEUX, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NANCY (5, place de la Carrière 54000 NANCY) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la commune de TRIEUX est chargée de l'exécution de la présente délibération.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « GESTION LOCALE », APPROBATION DES STATUTS, ENTRÉE AU CAPITAL, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, numéro 18/61 relative à l'évolution du fonctionnement du centre de gestion et la création d'une société publique locale,

VU les statuts de la Société publique locale Gestion Locale tels qu'annexés à la présente délibération,

Motivation et opportunité de la décision

Les éléments qui précèdent et caractérisent à la fois une certaine sécurité juridique et une souplesse manifeste d'intervention, justifient que la collectivité participe au capital d'une telle entité qui pourrait se voir confier sans mise en concurrence dans le cadre de la jurisprudence de « quasi-régie » des missions en lien avec le management et des fonctions liées à l'organisation de la collectivité, permettant de bénéficier de prestations à des tarifs attractifs dans des domaines tels que l'archivage, la prévention des risques professionnels, l'hygiène et la sécurité, la médecine préventive, le RGPD, l'assurance des risques statutaires ou l'accompagnement dans le recrutement...

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de statuts de Société Publique Locale (SPL) annexé à la présente délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 309

200 € réparti en 3092 actions d'une valeur nominale de 100 € chaque, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction de l'adhésion des différentes collectivités sollicitées,

PRECISE qu'il approuve par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des souscriptions d'actions constatées à la date du **15 novembre 2018** et que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la Société Publique Locale, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la commune de TRIEUX à la SPL Gestion Locale,

APPROUVE la souscription au capital de la SPL à hauteur de 100 € correspondant à une action de 100 €, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 100 € sera **immédiatement mandatée** sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société.

DESIGNE :

- M. Olivier TELLIER, titulaire

- M. Claude TOMC, suppléant

Aux fins de représenter la commune de TRIEUX dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société,

APPROUVE que la commune de TRIEUX soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la commune de TRIEUX (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend la présente collectivité.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités qu'il représentera.

APPROUVE pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL fixées dans les statuts, notamment le

préambule, l'article 3 relatif à l'objet social et l'article 28 relatif au contrôle des actionnaires sur la société.

AUTORISE Monsieur le Maire à recourir dans l'intérêt de la commune de TRIEUX aux services de la société, à prendre toute décision et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre la commune de TRIEUX et la SPL

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Impacts financiers :

La dépense correspondante à la souscription de la ville à la SPL est, par décision modificative, inscrite au budget primitif 2019, chapitre 26 "participations et créances rattachées aux participations", article 261 " titres de participation" :

- Dépense de fonctionnement - Article 6336
- Dépense de fonctionnement - Article 023
- Recette d'investissement - Article 021
- Dépense d'investissement - Article 261

TRANSFERT DES COMPETENCES RELATIVES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République organise le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences « assainissement » et « eau » au 1^{er} janvier 2020, Considérant que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes permet aux communes membres d'une communauté de communes n'exerçant pas, au jour de la publication de cette loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens,

Considérant que si ces dernières dispositions sont mises en œuvre, le transfert obligatoire des compétences relatives à l'eau et l'assainissement prend effet au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la communauté de communes Cœur du Pays Haut dont la commune de TRIEUX est membre n'exerce pas, au jour de la

publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, la ou les compétence(s) relative(s) à l'eau et/ou à l'assainissement,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de TRIEUX, à l'unanimité,

- Considère qu'il apparaît *inopportun* de transférer au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes Cœur du Pays Haut la compétence « assainissement des eaux usées » et la compétence « eau »,
- Décide en conséquence de s'opposer au transfert de cette (ces) compétence(s) à la communauté de communes Cœur du Pays Haut

FINANCEMENT DU RASED

Le Maire donne connaissance d'un courrier en date du 25 février 2019 émanant de la commune de TUCQUEGNIEUX sollicitant une participation de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de TRIEUX au titre du financement du RASED pour 2018/2019. Le nombre des élèves à TRIEUX s'élève à 343 pour l'année scolaire 2018/2019.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande de la commune de TUCQUEGNIEUX et de verser la somme de 343 € pour l'année scolaire 2018/2019.

CONVENTION PROJET EDUCATION ARTISITIQUE A TRIEUX

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet de convention avec l'Institut Européen de Chant Choral (INEEC) Mission Voix Lorraine, association régie par la loi de 1908 déclarée à METZ, dont le siège social est au 59 rue Chambière 57000 METZ.

Aux termes de cette convention, l'INEEC Mission Voix Lorraine s'engage à donner deux jours de formation pour les enseignants concernés par le projet "Tout va très bien Madame la banquise", une rencontre dans les classes et un concert partagé avec Dominique DIMEY, deux classes du collège de TUCQUEGNIEUX et deux classes de l'Ecole Jules Vallès de TRIEUX.

L'INEEC Mission Voix Lorraine fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. De même, il prendra à sa charge tous les frais afférents à ce projet.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet qui concerne les élèves de CM2 et dont le coût s'élève à la somme de 1.500 € net de charge.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet et autorise le Maire à signer le contrat de cession

des droits avec l'INEEC Mission Voix Lorraine.

SECURISATION DE LA CIRCULATION : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'Etat, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local;

Elle rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation de la circulation dont le coût s'élève à 152 230,50 € HT (soit 182 676,60 € TTC) et qui a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds de répartition des amendes de police.

Elle propose à l'assemblée de solliciter, pour ce projet, une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 40 % du montant HT, soit 60 892,20 €.

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté d'un montant de 152 230,50 € HT (soit 182 676,60 € TTC) et sollicite auprès de la Préfecture, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, une subvention à hauteur de 40 % du montant HT, soit 60 892,20 €.

ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

L'Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 et la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ont respectivement créé l'article L.337-9 et modifié l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 pour :

- les consommateurs d'électricité ayant souscrit à une puissance supérieure à 36 kVA,
- les consommateurs de gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh par an.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Une proposition de groupement

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 100 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec les précédents groupements, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque achat groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,

- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnités inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de TRIEUX d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

A l'unanimité,

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

- La participation financière de la commune de TRIEUX est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

MODIFICATION DESTINATION DE LA COUPE MARTELEE PARCELLE 25 DE LA FORET

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Trieux avait décidé de confier l'exploitation de la parcelle 25 martelée au titre de l'état d'assiette 2018 à l'Office National des Forêts par une convention de vente et exploitation groupée de bois datée du 27.08.2018.

Suite à différentes contraintes techniques, cette exploitation n'a pas pu avoir lieu.

La commune demande la résiliation de cette convention et demande la vente en bloc et sur pied de la parcelle 25.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente par l'Office National des Forêts de cette coupe lors des ventes groupées.

ASSOCIATION DYNAM'HAUT : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de demande de subvention émanant de l'Association DYNAM'HAUT.

Cette association nouvellement constituée au sein de la Communauté de Communes du Cœur du Pays Haut, a pour objet de favoriser le lien

social et la mobilité pour les habitants n'ayant pas de moyens de locomotion ou ne pouvant plus utiliser de véhicules.

Ces personnes, du fait de la ruralité caractéristique de notre territoire, se retrouvent isolées à leur domicile.

Ce dispositif, Mobilité Solidaire s'adresse à un public fragile et isolé.

Au-delà d'une solution de déplacement de porte-à-porte adaptée au public fragile, il s'agit avant tout de permettre aux bénéficiaires de Mobilité Solidaire de maintenir ou renouer un lien avec le monde extérieur et les besoins du quotidien : courses, démarches administratives mais aussi les rendez-vous médicaux.

L'association encadre ce dispositif afin de mettre en lien des personnes âgées souffrant d'isolement, de solitude et des voisins bénévoles ayant envie d'échanger avec la personne seule afin d'apporter un réconfort moral.

Le Maire propose d'allouer une subvention de 100 € à cette association. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (14 voix POUR, une abstention), décide d'allouer une subvention de 100 € à l'Association DYNAM'HAUT.

CONTRIBUTION SCOLAIRE COMMUNE D'AUBOUE

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier en date du 18 janvier 2019 concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles d'AUBOUE et du montant de la contribution demandée à la commune qui s'élève, pour un élève, à 189,42 € pour un enfant fréquentant une école maternelle ou primaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Deux enfants fréquentent l'école maternelle d'AUBOUE.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (14 voix POUR, une voix CONTRE) donne un avis favorable au paiement de la contribution scolaire à régler à la commune d'AUBOUE, d'un montant de 378,84 €

CONTRIBUTION SCOLAIRE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE MARIE CURIE DE FONTOY

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la commune de FONTOY en date du 26.03.2019 concernant la répartition des charges de fonctionnement du collège ou sa section d'éducation pour les élèves des communes non syndiquées et du montant de la contribution demandée à la commune qui s'élève à la somme de 161,46 € par année scolaire et par élève, soit une participation de 161,46 € pour 1 élève de Trieux fréquentant cet établissement.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (13 voix POUR, une voix CONTRE, une abstention), donne un avis favorable au paiement de

la contribution scolaire à régler à la commune de FONTOY.

REGULARISATION COTISATIONS IRCANTEC

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de l'IRCANTEC concernant des régularisations effectués sur le compte d'une personne ayant travaillé pour le compte de la commune de TRIEUX du 1.10.1974 au 31.12.1976.

La commune est redevable de la somme de 58,82 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au règlement de la somme de 58,82 € sur le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations de l'IRCANTEC.

PLAN D'ACCESSIBILITE PHASE 1 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'Etat et le conseil départemental, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, d'une part et au titre du fonds appui aux projets territoriaux, d'autre part. Elle donne connaissance à l'assemblée du projet "plan d'accessibilité des bâtiments publics : Phase 1" comprenant la Mairie, l'école, la Maison des assistantes maternelles et la Maison pour Tous, dont le coût s'élève à 66 496,04 € HT (soit 79 795,25 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté d'un montant de 66 496,04 € HT (soit 79 795,25 € TTC) et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 50 % du montant HT, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, soit 33 248,00 €
- auprès du Conseil Départemental, une subvention à hauteur de 20 % du montant HT, au titre du fonds appui aux projets territoriaux, soit 13 299,24 €.

MISE AUX NORMES DE SECURITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme TRIPODI, Maire adjointe chargée des finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'Etat, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet de mise aux normes de sécurité des établissements recevant au public dont le coût s'élève à 15 512,00 € HT (soit 18 614,40 € TTC).

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à

l'unanimité, adopte le projet présenté d'un montant de 15 512,00 € HT (soit 18 614,40 € TTC) et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT, soit 12 409,60 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

M. TELLIER expose qu'il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité.

Dans le cadre des projets de la municipalité en accord avec le projet d'école, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME) pour la période 2019-2021.

Le Conseil Municipal d'Enfants a pour objectif éducatif de permettre aux enfants, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion des projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la cité.

Le Conseil Municipal d'Enfants remplirait un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous à l'échelle de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de Trieux.

Le CME de Trieux est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un adjoint délégué, comme prévu par l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Le Conseil Municipal d'Enfants réunira 12 enfants conseillers élus. Les conseillers seront des élèves de CE2, CM1, CM2, élus pour deux ans par un collège électoral composé de l'ensemble des élèves d'âge

élémentaire. Les candidats seront en binôme fille-garçon pour respecter la parité.

Les assemblées du Conseil Municipal d'Enfants donneront lieu à un compte rendu présenté au Conseil Municipal.

Le CME pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les élus du Conseil Municipal.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

L'Election du conseil municipal pour les Enfants pourrait avoir lieu le vendredi 24 mai 2019

Composition du conseil municipal d'enfants :

Membres élus : CE2 : 4 candidats + CM1 : 4 candidats + CM2 : 4 candidats

Les candidats de présenteront par binômes une fille / un garçon.

Membres de droit :

- Le Maire
- Adjoint délégué à la jeunesse
- Vice-président de la commission scolaire
- Vice-président de la commission Jeunesse

Des membres d'autres commissions ou du conseil municipal peuvent être invités

Les élections se dérouleront tous les ans courant juin afin de renouveler un tiers des membres. Ce conseil municipal devra adopter un règlement de fonctionnement ainsi que les modalités des futures élections.

M. TELLIER propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Municipal d'Enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- Approuve la création d'un Conseil Municipal d'Enfants dans les conditions ci-dessus précisées.

QUESTIONS DIVERSES

M. CERONE demande si l'installation des nouveaux candélabres est achevée.

M. TOMC, délégué à la communauté de communes et en charge du dossier, fait le point sur l'avancée de ce chantier et informe qu'au sujet des différentes demandes y résultant, des réclamations seront faites auprès de la communauté de commune, mais le résultat n'est pas assuré.

ETAT CIVIL

Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.

Décès dans la commune :

- Irène JASINSKI Vve PIPOLI née le 30/11/1947 à TUCQUEGNIEUX décédée le 01/04/2019 à TRIEUX.
- Roger PERRIN né le 10/09/1941 à GONDRECOURT-LE CHATEAU décédé le 25/03/2019 à THIONVILLE.

Décès hors commune :

- Valentine, Victorya DYBEK née le 28/09/1935 à TRIEUX décédée le 29/03/2019 à MOYEUUVRE-GRANDE.
- Jeanina WIETECKA née le 27/01/1936 à TRIEUX décédée le 30/03/2019 à BRIEY.
- Romualdo CIPRIANI né le 27/05/1926 à TRIEUX décédé le 02/04/2019 à BESANCON (Doubs).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal
présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

TRIEUX CONTACT

- Mme Elke MICHELETTI née SALVADOR d' HOMECOURT nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info.
- Mr Jacques TRABUCCO de NOISY-LE-GRAND nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info.

LA VIE ASSOCIATIVE

PARCOURS DU CŒUR 2019

Grâce à une météo favorable à la marche, ce sont 116 personnes qui se sont présentées au départ de Trieux pour effectuer le circuit de 5km proposé par le Comité des Fêtes ou les 10km en liaison avec le circuit de Tucquegnieux. Une somme de 190 € a été versée à la Fédération Française de Cardiologie. Un grand merci à tous les marcheurs ainsi qu'aux bénévoles qui se sont chargés du balisage et de la sécurité. Une mention particulière pour ceux qui ont jugé utile de détériorer une partie du fléchage. Pour l'an prochain, ils seront les bienvenus pour nous aider à préparer le circuit 2020.

André GOURY

A TRIEUX EN MAI

Samedi 4	MPT : Tarot avec le Comité des Fêtes
Mercredi 8	Monument aux morts : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 et Célébration de la Libération des Camps de Concentration.
Vendredi 10	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 11	Eglise : Concert de Chorales au profit de Retina
Dimanche 12	MPT : Belote avec les ACPG
Samedi 18	MPT : Loto avec l'ASTT
Vendredi 24	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Jeudi 30	Etang Communal : Pêche à la truite
Du Jeudi 30/05 au dimanche 4/06	Place de l'Abbé Grégoire : Fête Foraine

LA VIE PAROISSIALE EN MAI

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,
au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Samedi 4	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 5	Messe 9h30	Tucquegnieux-Village
Samedi 11	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 12	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Samedi 18	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 19	Messe 9h30	TRIEUX
Samedi 25	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 26	Messe 9h30	Sancy
Jeudi 30	Ascension 9h30	Anderny

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation ☎0967424923

ou animram@coeurdupayshaut.fr

Vendredi 3 mai : de 9h30 à 11h
à la Triothèque rue du Dauphiné

SAMEDI 11 MAI 2019

A 18 H

EN L'ÉGLISE DE TRIEUX

CONCERT CHORALES

AU PROFIT DE RETINA France

LA CLÉ DES CHANTS D'AUDUN-LE-ROMAN

LA JOIE AU CHŒUR DE TRIEUX

Entrée Libre Collecte sur Place

PECHE A LA TRUITE

JEUDI 30 MAI Accueil dès 7h

ETANG COMMUNAL

800 truites mises à l'eau

Prix de la journée: 20€

- **RESERVATION FORTEMENT CONSEILLEE**

**VENTE DES DROITS DE PECHE AU CAFE - RESTAURANT
CHEZ VIVIEN ET YVETTE**

- **Buvette Restauration sur place sous chapiteau
avec réservation appréciée:**

**saucisses, merguez, hamburgers, patates à la braise,
Fromage blanc aux fines herbes préparé maison**

**La pêche sera autorisée les 30, 31 mai et 1er juin
uniquement aux personnes ayant participé
à la journée truite.**

Pendant cette période,

La pêche reste autorisée à l'étang de la mine.

Réservations au 06.82.00.76.91 / 06.76.11.36.50

legardontriotin@orange.fr

Les étangs ne sont pas des lieux de villégiature

**Nous avons la chance d'avoir deux étangs sur notre
commune qui sont entretenus par les bénévoles du Gardon
Triotin. Ces lieux sont réservés aux membres de cette
association qui sont titulaires d'une carte.**

**La baignade est strictement interdite. Les chiens sont
tolérés s'ils ne dérangent pas les pêcheurs,
attention sac à crottes de rigueur !**

**Tout acte de malveillance et de trouble à la tranquillité
publique sera rapporté aux services de la gendarmerie**



A.S.Tucquegnieux-Trieux

Plus loin, ensemble

soirée **LOTO**



SAMEDI

18

MAI

**Salle Brassens
de Trieux**

Ouverture des
portes à 18H
Début des jeux à
19H30

NOMBREUX LOTS

Bons d'achats,
Barbecue, High-Tech...

Carton 1.50€ - 7 Cartons 10€ - 15 cartons 20€ - 20 cartons 27€
Pas de réservation, pas de cartons extérieurs - Places limitées

RESTAURATION SUR PLACE

TRIEUX

SALLE GEORGES BRASSENS

Soirée Orientale

SAMEDI 15 JUIN - 19H30

COUSCOUS ROYAL

4 VIANDES - FROMAGE - SALADE - TARTE NORMANDE - CAFE

MENU ENFANT : STEAK HACHÉ · POMMES SMILES · CAROTTES · BABYBEL · GLACE

SHOW DANSES ORIENTALES

AVEC LE GROUPE LES REINES DES SABLES

25€ ADULTE (UN APÉRITIF INCLUS : KIR OU BIÈRE)

10€ ENFANT (-12 ANS)

INFOS - RESERVATIONS :

ANTOINE 06.70.26.43.77

JEROME 06.71.24.00.33

RÉSERVATIONS
JUSQU'AU 5 JUIN

TIRAGE AU SORT
TOMBOLA



ASSOCIATION UN SOUFFLE UN SOURIRE

ÀU PROFIT DE LA LUTTE
CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

